

C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale



Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D U N O R D
E X T R A I T
D U R E G I S T R E A U X D É L I B É R A T I O N S D U C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N
D U C C A S D E T O U R C O I N G

SÉANCE DU 13 février 2026
à 10h30
CONVOCATION DU 09/02/2026

Délibération N° 2026-045

Présidence de Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS

Nombre de membres : 17

PRÉSENTS :

Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Pierre DESSAUVAGES, Jean-Marc VANGILVIN, Aurélie AITOUCHE BAISE, Roger QUINGER, Laurence LIPPERT, Bertrand VANSEVEREN, Michel DESMETTRE, Luc DE BACKER, Alain CATOIRE, Marie-Hélène LIARD.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Doriane BECUE MEURIN à Mme Marie-Christine LEJEUNE SORIS, M. Christophe DESBONNET à M. Jean-Marc VANGILVIN, Mme Martine FOURNIE T'JOEN à M. Pierre DESSAUVAGES, Mme Peggy LE DEAUT ELOY à Mme Marie-Hélène LIARD.

EXCUSÉS :

M. Guy VERNEZ, Mme Marie HELMER.

Direction des affaires administratives
et techniques du CCAS

Le 13 février 2026 N°45

ADHÉSION AU DISPOSITIF
NATIONAL "CHÈQUE ÉNERGIE"

Rapport de Madame LEJEUNE SORIS Marie-Christine

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses article L124-1 et suivants relatifs au chèque énergie,

Vu les dispositions réglementaires permettant l'utilisation du chèque énergie par les établissements d'hébergement pour personnes âgées,

Considérant que le chèque énergie constitue une aide personnelle attribuée aux ménages modestes afin de contribuer au paiement des dépenses d'énergie,

Considérant que les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées gérées par le C.C.A.S. peuvent mobiliser cette aide pour diminuer leur reste à charge y compris lorsque les dépenses d'énergie sont intégrées au tarif hébergement,

Considérant que l'adhésion pour lesdits établissements au dispositif chèque énergie revêt un caractère facultatif et relève d'une décision du Conseil d'administration,

Considérant que l'acceptation des chèques énergie par le C.C.A.S. constitue une mesure d'accompagnement social en faveur des résidents, sans modification des tarifs votés,

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration

- **d'ADHERER** au dispositif national « chèque énergie » pour les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées gérés par le C.C.A.S.,
- **d'ACCEPTER** les chèques énergies présentés par les résidents éligibles et à en solliciter le remboursement auprès de l'Agence de Service et de Paiement selon les procédures applicables,
- **d'ACCEPTER** que les sommes perçues au titre des chèques énergie seront imputées en atténuation des titres recettes relatifs aux frais d'hébergement des résidents concernés dans le respect des règles de la comptabilité publique,
- **d'AUTORISER** Madame la Présidente, et en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président du C.C.A.S. à signer tous les actes, toutes les pièces et tous les documents relatifs à dispositif y compris les avenants n'entrant de modification substantielle,
- **de CHARGER** Madame la Directrice générale du C.C.A.S. de veiller à la bonne exécution des engagements souscrits,
- **d'AUTORISER** l'encaissement des recettes relatives aux opérations précitées sur les budgets concernés du C.C.A.S. de Tourcoing,
- **d'IMPUTER** les dépenses relatives aux opérations précitées sur les budgets concernés du C.C.A.S. de Tourcoing.

15 POUR	
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
0 Ne participe pas part au vote	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil

Adhère aux propositions ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,

Certifié conforme,

Madame la Administratrice du C.C.A.S : Marie-Christine LEJEUNE SORIS

Secrétaire de séance :

Christelle FRANCOIS

Date de publication :

Réception au contrôle de légalité :

Référence technique :